

## Association pour la Fondation Internet Nouvelle Génération

## Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2020

## **POUVOIR**

A renvoyer au plus tard le 22 juin 2020 (date de réception) par courriel : infos@fing.org

Tout adhérent qui ne peut se rendre à l'assemblée générale a la possibilité d'y être représenté par un membre de son choix. Le présent pouvoir doit être dûment complété et renvoyé au secrétariat de la Fing.

Le pouvoir est donné à une personne, une association, une société ou un organisme membre de la Fing. Si le représentant d'une personne morale présent à l'assemblée générale est différent de celui indiqué sur le pouvoir, il restera néanmoins porteur du pouvoir donné à son organisation.

|                 | , représentant de la structure,                           |
|-----------------|---|
|                 | membre* de l'association Fing,                            |
| de la structure | , représentant<br>membre* de<br>t                         |
|                 | ui interviendront lors de l'assemblée générale du 24 juin |
| Fait à          | le  |
| Signature       |   |

NB : **Les permanents de l'association ne sont pas habilités à recevoir des pouvoirs**. Les pouvoirs remis en blanc sont considérés comme mis à la disposition du Conseil d'administration qui les redistribuera jusqu'à épuisement, à chacun de ses membres.

\*Les membres doivent être à jour de leur cotisation pour voter à l'AG